

**Mémoire présenté au Conseil du patrimoine culturel du Québec  
dans le cadre de la consultation publique  
sur la création d'un Plan de conservation  
du Site patrimonial de Sillery**

**Resserrer le Plan de conservation pour sauver le cœur du site patrimonial de Sillery**

;

**une vision citoyenne alternative au développement immobilier**

**pour protéger, mettre en valeur et rendre accessible**

**des espaces bucoliques exceptionnels**

Lucie Couillard, chargée de projets d'expositions, muséologue  
Propriétaire d'une maison ancestrale, Sillery  
Conservatrice responsable des expositions durant 5 ans au Domaine Cataract  
Organisatrice d'une vingtaine d'expositions destinées à la mise en valeur  
des équipements patrimoniaux de L'Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery

**15 mars 2013**

Plusieurs citoyens ont la vision commune d'un projet alternatif au développement immobilier pour la portion la plus significative du Site patrimonial de Sillery ; espace situé en surplomb du fleuve avec des percées visuelles spectaculaires, le promontoire du Vieux Sillery, cet îlot de verdure au caractère champêtre et bucolique, est demeuré un espace paysager intact.

La création d'un parc au cœur du Vieux Sillery assorti d'un parcours pédestre sur le promontoire, rattaché au sentier du littoral ouest, est encore possible si nos représentants à la Ville et au Conseil du patrimoine culturel du Québec s'engagent à soutenir la vision que partage des milliers de résidents et de non résidents de Sillery et différents groupes de citoyens qui ont travaillé en concertation pour élaborer un concept commun et collectif d'aménagement de ces lieux.

Il est encore temps d'éviter le lotissement de deux grands domaines jardiniers où il existe un recul, un dégagement de 150 à 300 mètres entre espace construit et falaise. Ce front vert est situé au carrefour d'éléments significatifs du Site patrimonial et prend place précisément en surplomb de la Promenade Samuel-de-Champlain. Il nous semble indispensable que la Ville de Québec et le Conseil du patrimoine culturel prennent conscience de la valeur exceptionnelle de ces espaces, qui doivent à notre avis échapper au développement immobilier et demeurer un bien public, accessible au plus grand nombre.

Le promontoire du Vieux Sillery mérite d'être protégé, unifié, mis en valeur par un aménagement paysager qui serait respectueux du patrimoine naturel, architectural et historique de ce lieu d'exception. Unifiant d'une part, le littoral du fleuve à la falaise qui le surplombe et d'autre part, les espaces verts situés entre la Côte de Sillery et la Côte Gignac, les terres qui jusqu'à récemment appartenaient aux sœurs du collège Jésus-Marie et aux sœurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique constituent le cœur de ce qu'était l'Arrondissement historique.

La réalisation de la Promenade Samuel-de-Champlain et sa prolongation représentent une occasion unique de relier entre eux les différents points d'intérêt du Site patrimonial de Sillery par la création d'un parc sur le promontoire, assorti d'un parcours à la fois champêtre et boisé. Les citoyens ont conscience de la valeur unique de cet espace naturel encore intact, en lien direct avec le fleuve.

Il nous semble important de vous présenter en quoi ce promontoire est exceptionnel et de ce fait, en quoi il serait avantageux, logique et cohérent d'en faire le cœur du Plan de conservation.

Nous avons la conviction qu'il est indispensable de conserver intacts, pour des raisons culturelles, écologiques et historiques, ces espaces majestueux du Vieux Sillery. Qu'il faut mettre en valeur leur beauté. Qu'il faut préserver et rendre accessible au plus grand nombre de nos concitoyens cette richesse collective plutôt que de la soumettre au développement immobilier.

Ce geste d'intention de conservation et non de développement, de protection par loi plutôt que de souhaits énoncés, permettrait de concentrer les efforts de conservation du Plan sur sa portion la plus significative ; de sauvegarder le cœur du Site patrimonial de Sillery et d'assurer la préservation de cet espace vert unique pour les générations futures.

## Une vue imprenable sur le Fleuve

Les paysages bucoliques, les arbres âgés remarquables et enfin les points de vue dégagés sur le fleuve Saint-Laurent forment un ensemble qui crée l'esprit champêtre propre à ce paysage. Les percées visuelles ponctuant le haut de la falaise sont demeurés semblables à ce qu'elles étaient au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elles servirent de modèle au topographe militaire Frederic Simpson Cockburn, qui en fit de remarquables aquarelles. Les terrains situés à l'ouest du couvent des religieuses de Jésus-Marie constituent une concentration unique de perspectives ouvertes sur le Saint-Laurent pour l'observateur qui circule sur le haut du promontoire.

Sur la carte diffusée lors de la rencontre du 20 février, le Plan de conservation présente les panoramas visibles depuis le nord (flèches bleues) mais ne fait nulle mention de points d'observation très significatifs situés en bordure immédiate de la falaise. Une bonification de ce document pourrait inclure ces percées visuelles et panoramas ouverts sur le littoral en surplomb du Fleuve, à l'ouest du promontoire de l'Église Saint-Michel, entre Jésus Marie et Pères Maristes. Ces paysages sont d'une grande beauté à toutes les saisons. Inversement, dans une perspective de conservation des paysages significatifs, les points de vues depuis le littoral vers le promontoire peuvent être identifiés sur le Plan pour éviter des zones déboisées de tours apparentes (propriétés du Montmartre canadien, du Boisé des Augustines et de l'ilot Mérici) qui gâchent irrévérablement le coup d'œil vers la falaise.



ex : Départ de la Transat Québec Saint-Malo, depuis le terrain des soeurs de Jésus-Marie, point d'observation spectaculaire qui n'apparaît nullement sur le Plan de conservation

## **Un espace naturel à l'abri des constructions**

L'alternance entre espaces boisés et percées visuelles ainsi que le dégagement de panoramas sont aussi des moyens de rendre le Fleuve accessible. La qualité de ces points de vue spectaculaires serait compromise irréversiblement par la présence à proximité de tours d'habitation multi étages.

Il n'y a qu'à penser aux tours de Mérici pour comprendre comment un espace de qualité tel que les Plaines d'Abraham peut être dégradé sans possibilité de retour en arrière lorsqu'il est investi par du développement immobilier en hauteur appartenant à des propriétaires privés ; il ne nous viendrait pas à l'esprit de marcher au bord de la falaise à l'ombre de ces tours, qui entravent irréversiblement la qualité visuelle du paysage, aussi bien depuis le Fleuve qu'inversement ; pourtant cet espace était auparavant d'une qualité comparable à celle des Plaines d'Abraham. Il en est de même pour les tours du Boisé des Augustines, qui laissent effectivement la vue sur Fleuve, mais ceux qui en bénéficient sont les résidents des tours et non la population. La Villa historique a effectivement conservé une vue sur fleuve, à travers des œillères qui sont l'exemple du pire en terme d'implantation de bâtiments. C'est un exemple de respect des règlements imposés qui aboutit à un non respect du paysage et des percées visuelles.

Pour que le Plan en soit bel et bien un de conservation pour les générations futures et pour qu'il ne soit pas un Plan de développement pour les promoteurs et propriétaires privés, nous proposons le retrait de la notion de développement énoncé dans les objectifs, qui entre en contradiction avec la définition même de conservation. Ce troisième objectif peut être remplacé par celui d'évolution, plus conforme avec une intention de renforcement de la protection plutôt que son affaiblissement. Pour l'objectif de mise en valeur, il faut d'emblée savoir pour qui nous souhaitons conserver ces espaces et à quelles fins les rendre accessibles, ce qui pourrait être énoncé en objectif.

## **Une forêt urbaine, lieu propice à la biodiversité**

Le coeur du Site patrimonial de Sillery offre également une vaste concentration d'arbres matures et constitue l'une des plus importantes forêts urbaines de la région de Québec. Chênes rouges, érables centenaires, ormes et grands pins, végétation de la forêt originelle présente en bordure de la falaise y subsistent. Ce patrimoine végétal vivant s'est enrichi au cours du XIX<sup>e</sup> siècle grâce à la tradition anglaise et son attrait pour les curiosités végétales. Espèces échappées de culture et essences rares d'arbres s'ajoutent aux jardins de Sillery. Cette couverture végétale et boisée est l'une des caractéristiques marquant la singularité du promontoire du Vieux Sillery. C'est un habitat pour les espèces animales qui trouvent refuge en ces lieux de sérénité sans route et sans automobile. Près de 250 espèces d'oiseaux sont observées chaque année dans la parcelle de 10 kilomètres carrés englobant le long du littoral et la forêt urbaine de l'arrondissement de Sainte-Foy - Sillery.

Dans sa version présente, le Plan fait mention du couvert boisé afin de déterminer une hauteur à d'éventuelles constructions ? Si ce document se donne pour mission de protéger cette même forêt urbaine et si le document sous entend qu'il est prêt à envisager son remplacement par des constructions et de nouvelles plantations, n'est-ce pas là une contradiction inhérente? Nous recommandons le retrait de cet item. La hauteur 'cime des arbres' laisse place à une interprétation floue et ambiguë qui met en péril la conservation de la forêt urbaine et des essences horticoles fragiles. En effet, qu'en est il de la hauteur d'un arbre abattu ou décimé ?

## **Un accès public pour des usagers de plus en plus nombreux**

Outre les citoyens qui ont le bonheur d'y demeurer, Sillery accueille un nombre impressionnant de visiteurs de passage, touristes, population active, amateurs de plein air et écoliers. Il s'agit d'une remarquable porte d'entrée de la ville.

Les usagers d'un parc des Grands-Domains et du sentier pédestre aménagé sur la falaise du littoral ouest seraient non seulement les visiteurs de la Promenade Samuel-de-Champlain mais également les écoliers qui fréquentent ce secteur à chaque jour. Les jeunes sont des usagers importants du haut de la falaise, qui accueille, dans un rayon de 3 kilomètres, pas moins de cinq écoles primaires et secondaires. Un bassin de population qui compte des milliers d'usagers potentiel qui souhaitent un moyen plus vert et plus écologique de se déplacer et d'accéder à la Promenade.

La proximité de voitures et de stationnements viendrait dénaturer l'esprit paisible et sécuritaire de ce parcours piéton. Si la promenade Samuel-de-Champlain est bien peu accessible en hiver, le sentier du promontoire est accessible à toutes les saisons justement en raison de l'absence de voitures. Il s'agit d'un des derniers espaces urbains permettant un parcours à pied ou en raquette à l'abri des automobiles sur plus de deux kilomètres.

**Nous suggérons l'ajout au Plan de conservation du caractère pédestre de la zone située au Sud des Villas et à l'Ouest de l'Église Saint-Michel jusqu'à la Côte Gignac. Laisser des voies d'accès et des stationnements pour les automobiles investir cet espace lui enlèverait l'une de ses qualités premières, qui est d'être un espace naturel à l'abri de la circulation routière.**

## **Un lien entre les lieux significatifs du Site patrimonial de Sillery**

Les différents points d'intérêts historiques et touristiques majeurs de Sillery se concentrent de part et d'autre de la falaise. Depuis Cataraqui jusqu'à l'Église Saint-Michel et éventuellement jusqu'au Parc du Bois-de-Coulonge, un parcours piéton pourrait servir de lien entre ces deux sites magnifiques dont la gestion est assurée par la Commission de la Capitale Nationale du Québec.

Enclavés à l'heure actuelle, ces points d'intérêt, unis par un parc constitué d'espaces vert et de panoramas impressionnants, gagneraient en attrait et en accessibilité. Ces lieux de mémoire s'organisent et se concentrent autour d'une même zone de verdure :

Emplacement du premier hôpital en Nouvelle France, datant de 1640, près de la côte Gignac, fondé par les Hospitalières et Augustines au tout début de la colonie

Maison des Jésuites, établissement d'une première mission dès le XVII<sup>e</sup> siècle puis grands domaines jardiniers de tradition anglaise, héritage du XIX<sup>e</sup> siècle

Domaine Cataraqui, construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par l'architecte Staveley pour Henry Burstall, ayant conservé son caractère néo-classique original, ses bâtiments secondaires et les vestiges de ses jardins conçus par Peter Lowe

Benmore, entouré de ses cultures maraîchères et pâturages, villa construite en 1834 par Georges Brown dans un style néo-classique et gothique pour William Rhodes

Sous-les-Bois, villa construite pour les frères Pemberton. L'abbé Routhier en fait don aux sœurs du Couvent de Jésus-Marie en 1869. Sous-les-bois sert aujourd'hui de maison provinciale aux religieuses

Promontoire de l'église Saint-Michel, cité dans le guide Michelin pour son panorama remarquable sur le fleuve, perspective ouverte depuis les ponts jusqu'à l'île d'Orléans.

Les Villas du promontoire forment une ligne de front clairement visible sur le Plan. Elles ont été érigées au centre des lots avec une orientation côté Fleuve, des services et accès orientés vers le Chemin Saint-Louis et un dégagement de 150 à 300 mètres de la falaise pour laisser intact la vue et l'aménagement paysager côté Fleuve. C'est une structure cohérente et respectueuse de l'environnement qui est une caractéristique fondamentale des liens qui unifient patrimoine bâti et naturel du secteur des Villas.

Nous suggérons d'ajouter au Plan une protection intégrale et un caractère inconstructible de cette zone verte située au Sud des Villas côté Fleuve depuis le Domaine Sous les Bois jusqu'à la Côte Gignac. Le Boisé des Augustine empiète déjà sur cette ligne de front, ce qui rend difficile un accès public et ce qui enlève une grande part d'intérêt à cette portion de parc ou de sentier. La promiscuité entre accès public et propriété privée est une bien mauvaise chimie.



## **Un hommage respectueux du legs des communautés religieuses**

La réalisation de ce projet serait un hommage rendu à l'œuvre des communautés religieuses, une marque de respect pour l'héritage des générations passées, mais également un cadeau d'embellissement de la Ville offert à l'ensemble des citoyens. À une époque pas si lointaine, ce sont les sœurs de communautés religieuses qui assumaient la charge de l'éducation et de la santé au Québec. Il serait équitable de leur assurer en retour des soins essentiels à leur bien-être en fin de vie pour qu'elles ne se retrouvent pas dans la position de transiger leur terre contre le prix de ces soins. Assurer la sauvegarde et la mise en valeur de ce lieu pour les générations futures relève de notre responsabilité collective.

Nous suggérons l'ajout dans le Plan d'une volonté de conservation du caractère public ces terres en continuité des vocations d'éducation et de santé qui leur est historiquement lié. Le souci d'une architecture intégrée à son environnement est une caractéristique de cette portion du Site patrimonial.

Le bâtiment plus contemporain de la Maison Michel Sarazin et récemment le gymnase du Séminaire des Pères Maristes ont été construits dans cet esprit : faible gabarit, profil bas, accès public et service offert à la collectivité. Il en est de même des 3 écoles, du terrain de soccer, du jardin communautaire et de la garderie qui occupent des portions du Site.

Bien que la question de vocation autorisée relève de la juridiction de la Ville, c'est une caractéristique suffisamment importante pour qu'elle soit mentionnée dans un Plan de conservation. Le Plan pourrait manifester sa volonté de favoriser des fonctions en continuité avec l'histoire et l'évolution des terres convoitées pour que l'ensemble des citoyens aient accès à ces terrains sans avoir l'impression qu'ils sont dans la cour des propriétaires privés.

## **Un espace accessible en hiver comme en été**

Le parc des Grands Domaines et le sentier de la falaise du littoral ouest seraient accessibles durant toutes les saisons aux piétons, adeptes de glissade, de ski de fond ou de raquette, espace assurant une cohérence entre les vocations contemplatives et récréatives du littoral et celles envisagées pour le promontoire.

Une occupation de cet espace « blanc, bleu et vert » sur quatre saisons serait tout à fait conforme aux objectifs du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec.

## **Un parcours sécuritaire à l'abri de la circulation routière**

Devant l'impossibilité de réduire de façon significative le débit de circulation sur le chemin Saint-Louis et sur la Côte de Sillery, deux axes de circulation ciblés comme étant déjà névralgiques, la création d'un parcours piétonnier en haut de la falaise et la présence de passages sécuritaires à même le relief du cap pour accéder à la Promenade samuel-de-Champlain devient d'autant plus pertinent.

Le parc des Grands Domaines, qui a échappé au développement routier, offre une alternance entre écran végétal et percées visuelles d'un côté, et des espaces verts à l'écart du Chemin Saint-Louis de l'autre.

Parallèle à la circulation, le parcours champêtre du promontoire et son axe est - ouest aurait l'avantage d'offrir une alternative sécuritaire pour les marcheurs, qui auront alors tendance à laisser de côté la voiture pour accéder à pieds aux installations de la Promenade Samuel-de-Champlain.

Pour les piétons et cyclistes, un axe nord - sud, avec escalier et rampe de vélo suivant le relief de la falaise, serait en mesure de relier le corridor du littoral à la piste cyclable du Chemin Saint-Louis.

Nous espérons que ces enjeux seront pris en compte au moment de réaménager la Côte de Sillery, cette route étroite et sinueuse où les vélos et piétons cohabitent bien mal avec les automobiles et autobus ; route dont la congestion a augmenté considérablement car il s'agit de la principale voie d'accès de la Promenade Samuel-de-Champlain.

Les usagers de la Promenade s'y rendent le plus souvent en voiture, faute d'un trajet intéressant et sécuritaire pour y accéder depuis les quartiers résidentiels de la Haute Ville, ce qui nous semble aberrant.



## **Des liens perméables entre haut et bas de la falaise**

L'aménagement de plusieurs liens piétonniers entre le haut et le bas de la falaise, notamment l'ancienne «Charcotte» du côté de Cataraqui et un escalier non loin de l'Église Saint-Michel dont la structure est encore visible, représente une priorité dans cette vision intégrée entre littoral et haut de la falaise.

Un sentier linéaire le long de la falaise serait une opportunité de mettre en valeur ces aménagements. L'expérience de parcours d'accès à la Promenade serait ainsi à la fois beaucoup plus intéressante, écologique et sécuritaire.

Ces liens perméables incluant un escalier avec rampe d'accès pour les vélos, comme il en existe déjà à Cap-Rouge, auraient aussi l'avantage d'assurer un passage agréable pour aller au littoral et en revenir. Ces installations n'existent nullement à l'heure actuelle et pourtant elles étaient présentes au XIX<sup>e</sup> siècle. Rappelons que les utilisateurs de la Promenade Samuel-de-Champlain sont aussi des piétons et des cyclistes de tous les âges, ce qui inclut des enfants d'âge scolaire. Il leur est impossible à l'heure actuelle de se rendre de façon sécuritaire à la Promenade autrement qu'en automobile, ce qui nous semble une aberration.

## **De grands domaines en surplomb du Fleuve**

Les équipements culturels et patrimoniaux propres au site patrimonial de Sillery sont les vestiges historiques des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ils représentent le berceau de notre histoire. Cependant ces espaces sont enclavés, peu fréquentés et sous-utilisés, voire laissés à l'abandon.

Des jardins à l'anglaise, laissant libre cours à la beauté pittoresque du paysage, ont marqué l'histoire de Sillery, encore considérée comme une cité-jardin.

Les grands domaines jardiniers construits en surplomb du Saint-Laurent ont laissé place à de vastes terres, riches en essences d'arbres et de végétaux, plantes échappées de culture, arbres remarquables, marquant une intégration harmonieuse entre espaces bâtis et espaces naturels.

L'aménagement paysager tel que conçu par la tradition anglaise implique une fusion des éléments d'architecture au paysage qui les entoure, sans le dénaturer. Les Villas construites sont dégagées de 150 à 300 mètres par rapport à la Falaise. Les 50 mètres suggérés par les règlements municipaux à ce jour nous semblent nettement insuffisant dans ce cas particulier : le Plan de conservation devrait, pour la portion du Site dont il est question, agir en continuité historique et ne permettre aucune construction à l'intérieur du périmètre situé entre falaise et Villas historiques, soit un dégagement variant de 150 mètres à 300 mètre en retrait de la falaise, selon les domaines.

## **Une intervention minimale d'aménagement**

La vocation institutionnelle des grandes propriétés leur a permis d'échapper à l'urbanisation jusqu'à ce jour, de sorte que l'intervention lourde nécessaire à l'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain le long du littoral est ici beaucoup moins exigeante ; il suffit de laisser intact ce qui existe déjà, un minimum d'aménagement et d'entretien étant requis pour faire de ce lieu un parc attrayant, notamment par une mise en valeur horticole du parcours linéaire pédestre.

Investir dans l'organique, le végétal et le vivant déjà en place est plus simple que de reconstruire en tentant de recréer ce qui a disparu. Les infrastructures nécessaires peuvent se limiter à un minimum ; le parc des Grands-Domains de Sillery existe déjà ; il intègre des éléments naturels et des boisés majestueux.

Il suffit de laisser place à la nature et aux points de vue magnifiques dégagés sur le fleuve pour tirer profit de ces espaces verts exceptionnels. Nul besoin ici de détournement de trafic ou de décontamination de sols, nul problème de cohabitation entre piétons et automobiles puisqu'à ce jour, ces espaces sont demeurés intacts et n'exigent donc aucune reconstruction ou re naturalisation coûteuse.

**Caractéristiques fondamentales : absence d'axe routier, accessibilité 4 saisons, absence de bâtiments construits à proximité, alternance entre boisés et percées visuelles, lots non morcelés, autant d'ajouts souhaités au Plan de conservation pour cette portion du Site**

## **Un espace à protéger par loi et non par des intentions**

Certains promoteurs souhaitent aller de l'avant avec des projets d'habitation résidentielle en hauteur et de forte densité, incompatibles avec l'identité bucolique de ces lieux et incohérents avec le caractère patrimonial et le statut de ces espaces. Le développement immobilier peut encore être évité.

Le caractère irréversible et l'imminence des constructions en hauteur envisagées exigent qu'une prise de conscience collective se fasse de manière urgente. Pour toutes les raisons invoquées plus haut, sauver le haut de la falaise est une nécessité. Heureusement, c'est encore possible. Mais il faut que, rapidement, une volonté politique se manifeste à tous les niveaux de gouvernement, volonté politique qui pourrait faire écho à notre volonté citoyenne.

Particulièrement fragile, le Site patrimonial de Sillery apparaît dans le « Top 10 » des sites les plus menacés du Canada selon la Fondation Héritage. Le Plan énonce des souhaits pour sa protection mais ce site est d'une fragilité telle qu'une protection légale plus rigoureuse devrait entourer les hectares ciblés; la protection apportée par la désignation d'Arrondissement historique de Sillery n'a pas suffi à le sauvegarder, ce qui laisse entendre qu'il faut renforcer les mécanismes qui entourent la conservation de ce cœur significatif.

## **Un axe récréo touristique**

Nous croyons que ce riche éventail d'attractions touristiques concentrées sur une distance de moins de 2 kilomètres est propice à la création d'un véritable axe récréo touristique. Dans cette perspective, la création d'un parc linéaire sur le promontoire, assorti d'un parcours pédestre unifiant chacun de ces sites, pourrait constituer l'épine dorsale de cet axe déjà assidûment fréquenté par la population.

Puisque la Ville de Québec s'est donné comme objectif la diversification de son offre touristique, nous croyons que le projet d'un parcours passant de la promenade du littoral au promontoire aura tout pour attirer les promeneurs du monde entier. Chemin faisant, les amateurs de la nature pourront côtoyer les férus d'histoire, les amateurs de patrimoine religieux, les adeptes du tourisme culturel, sans oublier les sportifs et les familles.

Tous pourront y trouver leur compte, à condition de conserver le caractère public du parc des Grands Domaines. Le Plan devrait manifester clairement la volonté de laisser cet espace à l'abri du développement immobilier en hauteur, à l'abri de voies d'accès automobile et à l'abri du lotissement et de la propriété privée.

## **Un cadeau laissé aux générations futures**

Il est à noter que les préoccupations de notre comité de citoyens rejoignent celles de plusieurs organismes du milieu, organismes qui déposeront des mémoires allant dans le sens de notre pensée dont la Fondation Héritage et la Coalition pour la sauvegarde de l'Arrondissement historique dont nous partageons les préoccupations.

Nous sommes nombreux à percevoir l'importance d'aménager le Parc des Grands-Domains sur le promontoire et d'y intégrer un parcours pédestre relié au futur sentier du littoral ouest.

Ce projet nous apparaît parfaitement complémentaire à la Promenade Samuel-de-Champlain sur le point d'être prolongée et reliée aux Plaines d'Abraham. Son impact potentiel sur le rayonnement de la Capitale nationale sera important, notamment sur le plan de la diversification de l'offre touristique dans la région. Le Parc des Grands-Domains serait un cadeau laissé en héritage aux générations futures, un manifeste vivant de notre reconnaissance envers les visionnaires qui ont su préserver jusqu'à ce jour la beauté de ces lieux. Cependant, il sera un espace intéressant seulement s'il est à l'abri du développement urbain, des propriétés privées et de constructions en hauteur.

Par conséquent, nous suggérons l'ajout sur le Plan d'une ligne clairement tracée d'espace non constructible allant de la falaise jusqu'à la ligne des Villas historiques, entre l'Église Saint-Michel et la Côte Gignac. Les Villas sont positionnées au milieu des lots et font face au Fleuve. C'est ce cœur fragile et convoité qui est à protéger de la construction et du développement urbain.



Pour qui souhaitons nous sauvegarder nos sites patrimoniaux : pour la collectivité ou pour quelques propriétaires privés ? Sommes nous collectivement en mesure de conserver et mettre en valeur les espaces patrimoniaux les plus significatifs qu'il nous reste ? À quelles fins ? Pour une vision à long terme de développement durable ou pour les appétits fonciers de la municipalité ?

## **Conclusion**

Il y a cent ans, Lord Grey, le gouverneur général du Canada en 1908, voulait laisser une image aussi forte que Lord Dufferin, celui qui avait sauvé les fortifications de Québec d'une démolition annoncée. C'est à lui et à Sir Wilfrid Laurier que l'on doit l'aménagement du grand parc romantique sur les hauteurs de Québec, les Plaines d'Abraham. C'est grâce à la vision dont ces décideurs ont su faire preuve, pour le 300<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, que Québec demeure encore aujourd'hui une destination internationale privilégiée, bénéficiant de nos jours d'une reconnaissance en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au lendemain des fêtes qui ont marqué le 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de notre ville, nous avons une occasion unique d'agir en concertation pour que l'accès au littoral soit un projet qui dépasse l'horizon immédiat des rives du Saint-Laurent. Le haut et le bas de la falaise, la Promenade Samuel-de-Champlain et le promontoire du Vieux Sillery constituent un ensemble qui doit faire l'objet d'une planification cohérente et intégrée.

L'Aménagement d'un parc champêtre dans le Vieux Sillery assorti de parcours pédestres le long de la falaise permettra d'unifier le littoral et le promontoire. Ce projet conçu dans une perspective écologique se veut rassembleur et respectueux de la vision que les citoyens partagent en grand nombre pour l'avenir de leur Ville. Le haut et le bas de la falaise constituent un ensemble devant faire l'objet d'une planification unifiée dans une perspective de conservation à long terme.

Après avoir concentré ses efforts sur le tronçon de 2.5 km compris entre la Côte Ross et la Côte de Sillery, la Commission de la Capitale nationale prévoit continuer ses interventions de mise en valeur du Fleuve sur la prolongation de la promenade.

Il revient à la Ville de Québec de faire en sorte que ce projet continue d'être un succès populaire en favorisant des moyens écologiques pour accéder à la Promenade et en unifiant ce secteur du littoral avec le haut de la falaise.

C'est une opportunité à saisir pour éviter que les zones d'intérêts de Sillery, qui comptent parmi les plus significatives de notre héritage collectif, ne se retrouvent enclavées par des tours d'habitation en hauteur et par la présence de propriétés privées. Ce patrimoine culturel, historique et naturel est menacé. Nous avons la conviction que les efforts de conservation du Conseil aideront à sauver ce qu'il en reste.

L'Arrondissement historique de Sillery a été créé par le gouvernement de Jean Lesage en 1963 et confirmé par le conseil de Ville de Sillery en 1964 pour éviter qu'il continue d'être amputé, grugé par le propriétaire privé, loti, morcelé, dénaturé par la construction de tours d'habitations qui n'ont aucun lien avec le caractère patrimonial du Site.

Nous avons la conviction que ces espaces verts, bucoliques, demeurés presque inchangés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et qui constituent le cœur du Site patrimonial de Sillery, méritent d'être protégés dans leur intégrité, sans compromis et sans concession au développement immobilier.

Ces quelques hectares ont encore le potentiel de conserver leur authenticité, ce qui n'est plus le cas de l'ensemble du Site patrimonial.

Puisque le développement immobilier n'est pas une fatalité mais bien un choix politique et collectif, nous demandons à nos représentants neutres et indépendants du Conseil du patrimoine culturel du Québec d'assurer la conservation intégrale du cœur du Site patrimonial de Sillery.

Le Plan pourrait en ce sens démarquer clairement la cible de ses efforts ; concentrer son intervention pour une conservation intégrale et un caractère inconstructible depuis le Domaine Cataractique jusqu'à l'Église Saint-Michel sur la portion séparant les Villas historiques de la bordure de la falaise. Ces quelques hectares précis méritent une intervention de protection particulière.

Nous suggérons que cette volonté se manifeste par loi. Nous proposons qu'un degré absolu de conservation soit clairement intégré dans le Plan de conservation.

Nous souhaitons que les membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec ciblent et démarquent clairement cette portion du Plan qu'ils s'appêtent à livrer, pour en reconnaître le caractère névralgique et fragile et qu'ils délimitent le cœur du Site patrimonial de Sillery comme espace à préserver dans son intégralité.

Nous souhaitons que ces espaces remarquables soient mis en valeur pour leurs qualités paysagères exceptionnelles et que ces terres puissent accéder au domaine public pour être enfin accessibles à tous les citoyens de Québec, aux visiteurs du monde entier et pour les générations futures.



## **Le sentier de la falaise**

« Étonnamment, les intervenants ont démontré autant d'intérêt envers la création d'un sentier au sommet de la falaise que pour des aménagements en rive. La présence de parcs prestigieux et de grandes propriétés boisées sur le promontoire de Québec suggère qu'on les relie par une piste de randonnée pédestre. Du Parc des Champs-de-Bataille nationaux au Domaine Cataract, en passant par le parc du Bois-de-Coulonge, le cimetière Saint-Patrick, le cimetière Mont Hermon, le parc des Voiliers, l'église Saint-Michel et les propriétés des communautés religieuses, le sentier de la falaise serait aménagé dans un environnement magnifique. Depuis quelques belvédères bien situés, se dévoileraient des panoramas sur le fleuve, la rive sud et les Appalaches au loin. On peut facilement concevoir des liens pédestres dans la paroi : le sentier serait ainsi relié au Parc linéaire Champlain par les « charcottes » qui sillonnaient autrefois la falaise. »

Étude préliminaire de la Promenade Samuel de Champlain  
Rapport de consultations publiques, 2001

**Projet de création d'un réseau de sentiers pédestres :  
tronçon de démonstration dans l'arrondissement historique de Sillery**

« En raison de sa localisation au centre du promontoire de Québec dans l'arrondissement historique de Sillery, des superbes points de vue qu'il découvre sur le Saint-Laurent, de la présence de grands domaines du patrimoine collectif et aussi du petit nombre de propriétés privées traversées par son tracé, il apparaît que le segment d'environ 2,5 kilomètres qui relie le Domaine Cataraqi au Parc du Bois-de-Coulonge, deux propriétés de la Commission, soit tout à fait désigné pour y instaurer un avant-projet de démonstration dès l'été 2004. »

« Le Domaine Cataraqi, lequel occupe un site stratégique surplombant le Fleuve Saint-Laurent, au sommet de la falaise entre le parc des Champs-de-Bataille et le Pont de Québec, devrait dès le départ être reconnu comme étant le principal poste d'accueil et éventuel centre névralgique du réseau des Sentiers de la Capitale. D'ailleurs, le Domaine se trouvait, il y a cent ans, au cœur d'un parc linéaire longeant le Saint-Laurent. »

Commission de la Capitale nationale du Québec, juillet 2004

## **La promenade du plateau**

« La promenade du plateau est un circuit urbain où se côtoient paysages, parcs, patrimoine naturel et bâti. Aménagé dans l'axe des falaises nord et sud, le long de pistes cyclables existantes ou de sentiers pédestres projetés, ce circuit offre des panoramas exceptionnels sur le littoral et le massif laurentien. Les circuits en bordure de la falaise sont essentiellement pédestres. De nombreux parcs, boisés, cimetières-jardins, des grands domaines, des institutions d'envergure et des monuments du patrimoine bâti ponctuent cette promenade. L'aménagement de belvédères et d'autres points d'intérêt en bordure de la falaise permettra l'observation de ces milieux exceptionnels. L'ajout d'escaliers aux endroits stratégiques rendra possible l'accès à la promenade du littoral. »

Plan directeur d'aménagement et de développement  
Ville de Québec

## **Le plan vert, bleu et blanc**

« La géomorphologie de Québec et sa faible densité urbaine en font une ville où les milieux naturels occupent une place prépondérante. L'interaction étroite entre le milieu naturel et les zones urbanisées crée un milieu de vie unique où les espaces boisés et les cours d'eau s'intègrent à l'environnement construit. De plus, la particularité de Québec en tant que ville hivernale engendre une multitude de paysages spectaculaires et des activités récréatives très diversifiées. Dans un horizon de 20 ans, la Ville de donne pour objectif de tisser des liens entre les composantes naturelles et le milieu urbanisé, de favoriser l'accès aux espaces de grande nature ainsi qu'aux rives des cours d'eau par des corridors récréatifs... »

## **Piste d'action**

« Mettre en œuvre des sentiers piétons le long des falaises nord et sud en modifiant le zonage en conséquence et en prenant des ententes avec les propriétaires concernés. »

Plan directeur d'aménagement et de développement  
Ville de Québec

La Ville de Sillery est caractérisée par l'interaction des particularités naturelles du site (fleuve, falaise, boisé...) et des voies soutenant la répétition de formes habitables et d'espaces publics distincts, qui nous apparaissent si familiers...

Cet Inventaire des perspectives visuelles remarquables vise à procurer à la Ville de Sillery et son comité consultatif d'urbanisme, un outil de travail pour la sauvegarde et le développement des perspectives visuelles responsables de la qualité du domaine public de Sillery, ainsi que l'enrichissement de celles susceptibles d'améliorer certains de ses caractères propre.

Inventaire des perspectives visuelles remarquables comme biens patrimoniaux de Sillery  
Robert Verret, avril 1996

## **Problématique et contexte**

À cheval sur la falaise longeant le fleuve Saint-Laurent, le développement de Sillery a longtemps été guidé par la présence de ce fleuve et les diverses activités économiques qui lui sont reliées. Bien qu'elle ait longtemps été une banlieue de Québec, nous nous trouvons aujourd'hui devant une ville-centre, ayant subi de fortes pressions au développement dans les années 1930 à 1970, si bien que les espaces vacants à Sillery sont peu nombreux où situés à des endroits particulièrement sensibles. Ainsi, de nouvelles pressions commanderaient des démolitions ou transformations nombreuses et le lotissement de grandes propriétés afin de répondre aux projets des investisseurs et promoteurs immobiliers. Naturellement, il devient urgent dans ces conditions de se questionner sur la valeur du bâti déjà en place en tant que richesse collective et point d'ancrage des racines silleroises.

## **Projets de développement à venir**

Le lecteur ne manquera pas de noter qu'il s'agit de secteurs fragiles situés à proximité des noyaux fondateurs de la ville où se côtoient bâtiments anciens, fleuve et falaise. Tous conviendront qu'il devient alors nécessaire d'acquérir les connaissances nous permettant d'intervenir le mieux possible sur ces secteurs, en respectant les structures et formes en place qui font la spécificité de Sillery et suscitent l'attachement de la collectivité silleroise à son territoire.

Anne-Marie Dufour  
Le patrimoine architectural à Sillery  
Rapport d'inventaire, janvier 1996



**PRÉSENTATION ORALE DE CE MÉMOIRE, SYNTHÈSE (en mon absence, j'autorise les responsables de la consultation publique à en faire la lecture en mon nom s'il y a lieu)**

Les véritables enjeux de cette consultation ont été très clairement énoncés par des citoyens lors des rencontres précédentes :

1 Il ne s'agit pas de savoir si les projets sont conformes ou non avec le Plan de conservation mais bien de prendre position sur l'existence même de projets de construction et de développement au coeur d'un Site patrimonial qui est censé bénéficier du plus haut degré de protection que la loi permette. Devons nous rappeler que l'Arrondissement historique de Sillery a été grugé de toute part au cours des années malgré sa désignation par décret.

2 Conserver, préserver et mettre en valeur ce site d'une qualité exceptionnelle est le souhait du CPCQ mais pour QUI ? Pour les propriétaires privés ou bien pour l'ensemble de la collectivité ? Pour un profit immédiat et à court terme ou bien en tant que legs pour les générations futures ?

3 Ce qui nous amène en grand nombre dans cette salle n'est pas la volonté de mieux comprendre les procédures d'obtention de permis. Nous sommes très au fait de ce processus pour l'avoir accompli à maintes reprises. Ce qui nous anime est la mise en place de mécanismes légaux de conservation et de protection pour faire en sorte que le coeur du Site patrimonial de Sillery cesse d'être constamment la proie de projets invasifs de développement immobilier. À nos yeux, ces terres sont si précieuses qu'elles doivent faire l'objet d'un degré extrême de protection par loi, une fois pour toutes. Évidemment, les 225 hectares du site n'ont pas tous le même degré de fragilité ; les terres convoitées sont aussi celles qui ont la plus grande valeur paysagère, historique et patrimoniale pour la collectivité ; quelques hectares, 18 d'entre eux, dont nous recommandons la protection totale et intégrale.

Nous espérons que les membres du comité consultatif seront sensibles à cette nécessité de préserver intact ce qu'il reste du coeur du Site patrimonial de Sillery, qu'ils seront visionnaires au même titre que l'ont été leurs prédécesseurs du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ont su conserver le caractère pittoresque de ces terres à ce jour.

Enfin, nous espérons que les consultations publiques entourant la conservation du site patrimonial visé auront force de loi. Si vraiment le CPCQ est à l'écoute des citoyens, il comprendra notre perplexité d'apprendre par le biais de média qu'un projet est autorisé avant même l'adoption des règles qui permettront de juger de sa pertinence, qu'il s'agisse du Plan de conservation ou du PPU de la Ville de Québec, puisque ni l'un ni l'autre n'ont été livrés dans leur version définitive. Nous apprenions dans le même bulletin de nouvelles que le Mouvement Desjardins considère qu'il y a

1 000 unités de condominiums non occupés et non vendus sur le territoire de la Ville. Ces experts recommandent l'arrêt ce type de type de construction, dont le marché atteint une saturation ; l'urgence de densifier ne nous semble certainement pas un argument valable

pour justifier le sacrifice de terrains majestueux, dans le « Top 10 » des plus menacés au Pays et qui se comparent historiquement et visuellement aux Plaines d'Abraham.

Est-ce qu'il est question ici de favoriser la conservation d'un territoire qui est si important qu'il mérite un niveau de protection extrême, ou bien de favoriser le développement immobilier sur ce même territoire ?

Où sont nos représentants de la Ville dans ce débat ? Ils ont pourtant un rôle majeur à jouer, ils brillent par leur absence. Par le passé, ils ont brillé par leur absence... de transparence. Nous comprenons qu'ils ont juridiction sur les usages autorisés, le caractère public ou privé des bâtiments, sur le nombre d'unités constructibles, gabarit, nombre d'unités, distance en mètres des constructions par rapport à la falaise, voies d'accès et de services, gestion et contrôle des chantiers...

C'est une responsabilité immense dans ce processus. L'une des raisons qui nous incitent à prendre la parole est que les citoyens se sont sentis trahis à maintes reprises par leur municipalité au cours des années précédentes : absence de sanctions lorsque des arbres centenaires ont été sacrifiés, étages passant du simple au double par processus de dérogations mineures etc... Nous avons l'impression que la Ville manque de mécanismes de contrôle lors de la gestion des chantiers.

Difficile pour une municipalité d'être neutre car les enjeux financiers sont considérables, comme la pression exercée par les promoteurs qui convoitent ces terrains et veulent en faire de la matière constructible. Ce qui justifie d'autant plus l'intervention d'un organisme indépendant et neutre, tel que le CPCQ, qui est à même de livrer une vision à long terme de l'évolution du territoire et de ses usages.

Nous recommandons de resserrer le périmètre du Site patrimonial de Sillery pour rendre efficace la protection de sa portion encore intacte, la plus significative ; faire en sorte que les quelques hectares situés en bordure de la falaise à l'ouest de l'Église Saint-Michel, au sud de la ligne de démarcation des Villas historiques, qui en constituent le cœur, bénéficient d'un niveau total et intégral de protection. Par conséquent, qu'aucune construction autre que la recyclage des bâtiments existants (même gabarit et même hauteur plutôt que le terme « cime des arbres ») ne soit autorisée sur le promontoire au sud des Villas historiques. Celles-ci forment une ligne de démarcation naturelle et dégagent un cœur sensible et névralgique, le long de la falaise, entre l'Église Saint-Michel et la Côte à Gignac. Un cœur vert du Site patrimonial qui mérite d'être un bien collectif.

Nos élus ont été visionnaires en "redonnant le Fleuve au citoyens" pour 2008. Ils ont prouvé que la création d'espaces verts de qualité et d'équipements collectifs était souhaitable et rentable pour la collectivité. L'espace de vie qu'ils ont aménagé en bordure du Fleuve bénéficie désormais à l'ensemble de la population, citoyens et visiteurs de passage.

Le succès populaire de la Promenade Samuel-de-Champlain et sa prolongation dans un avenir rapproché ainsi que le réaménagement de la Côte de Sillery sont autant d'opportunités à saisir. La volonté de compléter cet ensemble est possible seulement si le Plan en est un de conservation et non de développement.

Notre souhait est que ce Plan concentre son action sur une protection légale du coeur du Site patrimonial de Sillery. Nous avons espoir que ce morceau précis du Site demeure de la matière inconstructible car inestimable, et soit conservé dans son intégrité, pour l'ensemble de la population et pour les générations futures.

Lucie Couillard